

Employé-e de commerce CFC



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

Index

Conditions	4
Durée de formation	4
Jours de cours	4
Frais	4
Profil de qualification	5
Enseignement à l'école professionnelle	6
Formation à l'école professionnelle	7
Evaluation par l'école professionnelle	8
Formation en entreprise	9
Evaluation par l'entreprise	9
Cours interentreprises	9
Evaluation par les cours interentreprises	9
Recommandation aux parties contractantes	10
Mesures pédagogiques	10
Procédure de qualification (PQ)	10
Représentation schématique de la systématique globale de la PQ	10
Représentation schématique du calcul de la note finale	11
Calcul de notes	12
Domaine de qualification « Travail pratique »	12
Certificat	13
Perfectionnement professionnel	13
Prise de notes	14

Conditions

- > Avoir terminé la scolarité obligatoire.
- > Avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise formatrice.
- > Avoir de l'aisance en français avec la volonté de perfectionner l'allemand et l'anglais.
- > Avoir de l'intérêt pour les tâches administratives complexes et être capable d'une grande autonomie.
- > La personne en formation (PEF) est tenue de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > La présence de la PEF aux cours professionnels est obligatoire.

Durée de formation

3 ans

Jours de cours

- > Les cours sont fréquentés 2 jours en première année, 2 jours en deuxième année et 1 jour en troisième année d'apprentissage.
- > L'EPAC propose des cours facultatifs de langue (allemand et anglais).

Frais

- > Les frais scolaires sont à la charge de la PEF sauf si mention contraire dans le contrat d'apprentissage. Le montant du matériel scolaire varie chaque année selon les manuels nécessaires à la PEF.
- > La taxe de cours qui couvre les frais généraux de matériel distribué en classe s'élève annuellement à CHF 35.- pour le suivi d'un jour de cours par semaine et à CHF 45.- pour deux jours de cours par semaine.
- > Pour les visites, excursions, séjours, etc., une participation financière peut être demandée aux PEF.
- > Il est possible de demander une bourse d'apprentissage. Vous trouvez des informations sous : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/bourses-detude-ou-dapprentissage>.

Profil de qualification

Les PEF sont soumises au **profil de qualification**, défini dans l'Ordonnance sur la formation des employé-e-s de commerce CFC. Celui-ci comprend cinq **domaines de compétences opérationnelles (A-E)**, qui sont enseignés ou pratiqués de manière coordonnée dans les trois lieux de formation, à savoir à l'école professionnelle, dans l'entreprise formatrice et aux cours interentreprises.

Aperçu du **profil de qualification** :

Domaine de compétences opérationnelles	Désignation	1	2	3
Domaine de compétences opérationnelles A	Travail au sein de structures d'activité et d'organisation dynamique	40	40	80
Domaine de compétences opérationnelles B	Interaction dans un milieu de travail interconnecté	40	80	80
Domaine de compétences opérationnelles C	Coordination des processus de travail en entreprise	120	160	40
Domaine de compétences opérationnelles D	Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs	160	160	0
Domaine de compétences opérationnelles E	Utilisation des technologies numériques du monde du travail	160	80	0
Domaine à choix		120	120	0
Options		0	0	120
Sport		80	80	40

Chaque **domaine de compétences opérationnelles (DCO)** est divisé en **compétences opérationnelles (CO)** qui comprennent différents **objectifs évaluateurs**. Ceux-ci peuvent être consultés dans le Plan de formation relatif à l'Ordonnance du SEFRI d'employé-e de commerce CFC.

Enseignement à l'école professionnelle

Afin de répondre aux exigences de qualité de l'enseignement par domaines de compétences, l'enseignement professionnel à l'EPAC est structuré par domaines d'enseignement (DE).

Les DE sont regroupés en fonction des connaissances spécialisées des enseignant-e-s, de sorte que les contenus puissent être travaillés au mieux avec les personnes en formation. Un DE regroupe différents champs d'apprentissages, qui peuvent être issus de plusieurs domaines de compétences opérationnelles (DCO - A, B, C, D ou E) de sorte qu'un-e enseignant-e donne généralement aussi des notes dans différents DCO. Il est toutefois important que les notes semestrielles soient exclusivement attribuées en fonction des DCO. Dans le bulletin de notes, ce sont donc les notes semestrielles des cinq domaines de compétences opérationnelles qui apparaissent, et non les notes de différents DE.

Les DE sont mentionnés dans l'horaire des personnes en formation. Lors de l'enseignement professionnel, il est précisé aux personnes en formation le DCO correspondant au(x) champ(s) d'apprentissage évalué(s).

Formation à l'école professionnelle

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage

Année de formation	1	2	3
Domaine d'enseignement – DE 1 <i>économie & droit</i>	2	3.5	4
Domaine d'enseignement – DE 2 <i>Langue 1 – français (L1)</i>	2.5	3	1
Domaine d'enseignement – DE 3 <i>Technologies</i>	4	2	0
Domaine d'enseignement – DE 4 <i>Langue 2 – allemand (L2)</i>	2	3	0
Domaine d'enseignement – DE 5 <i>Finances & Comptabilité</i>	1.5	1.5	0
Domaine d'enseignement – DE 6 <i>Teamteaching EcDr & technologies / TT L1 & L2</i>	0.5	1	0
Domaine d'enseignement – DE 7 <i>Teamteaching L1 & L2</i>	0.5	0	0
Domaines à choix ¹	– DE 8 <i>Anglais B1</i>	3	0
	– DE 9 <i>Anglais A2+</i>		
Options à choix ²	– DE 10 <i>Langue standard (français)</i>	0	3
	– DE 11 <i>Langue étrangère (allemand)</i>		
	– DE 12 <i>Finance</i>		
	– DE 13 <i>Technologie</i>		
Domaine d'enseignement ³ – DE 14 <i>Teamteaching L2 & technologie</i>	0	0	1
Sport (ou journée sportive annuelle obligatoire si pas de sport à l'année)	1	1	0
Cours facultatifs (<i>Allemand Goethe débutant, B1, B2, C1</i>)*	2	2	2
Cours facultatifs (<i>Anglais Cambridge</i>)*	2	2	2

* avec la possibilité d'obtenir un diplôme de langue officiel

¹ Avant le début de la formation les PEF doivent choisir, pour les 2 premières années d'apprentissage, le domaine à choix pour l'apprentissage de l'**anglais** : 2^{ème} langue étrangère (niveau B1 oral et écrit) ou Travail par projet (niveau A2 écrit et B1 oral).

² Durant la 2^{ème} année de formation les PEF doivent choisir, pour leur 3^{ème} année d'apprentissage, une des quatre options suivantes : langue standard, langue étrangère, finance ou technologie.

³ Cet enseignement est orienté sur la préparation à la procédure de qualification pour la technologie et l'allemand. Il vise à combler l'absence de cours dans ces domaines en 3^{ème} année d'apprentissage.

Les domaines à choix et les options doivent correspondre aux besoins et aux intérêts des PEF. L'option vise à permettre aux PEF de se spécialiser dans un domaine utile pour elles. Le choix de l'option est neutre par rapport à une éventuelle formation en maturité professionnelle post-CFC. Toutefois, si la PEF a pour objectif de suivre une maturité professionnelle post-CFC Economie et Services, type économie, celle-ci doit privilégier le domaine à choix 2^{ème} langue étrangère (DE-8 Anglais B1).

Les notes obtenues dans le domaine à choix et dans l'option font partie de la moyenne de la note d'expérience de la procédure de qualification. Ces notes sont consignées dans le bulletin semestriel afin de fournir un indicateur de la performance des PEF dans ces matières. Toutefois, **il n'y a pas d'examen final pour le domaine à choix et pour l'option.**

Evaluation par l'école professionnelle

Branches	Semestres concernés	Exemple de calcul pour un semestre	Note de position
DCO A <i>DE 1 / DE 2 / DE 5</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 5 ^{ème} sem.	$(5.0 + 4.5)/2$	5
DCO B <i>DE 1 / DE 2 / DE 4 / DE 6</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 6 ^{ème} sem..	$(4.5 + 5.0 + 5.5 + 4.0)/4$	4.5
DCO C <i>DE 1 / DE 5 / DE 6</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 6 ^{ème} sem.	$(4.5 + 5.0 + 5.0)/3$	5
DCO D <i>DE 2 / DE 4 / DE 7</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 4 ^{ème} sem.	$(4.0 + 4.5 + 4.0 + 4.0 + 5.5)/5$	4.5
DCO E <i>DE 3</i>	Notes scolaires 1 ^{er} au 4 ^{ème} sem.	$(4.5 + 5.0 + 5.0)/3$	5
Domaines à choix	Notes scolaires 1 ^{er} au 4 ^{ème} sem.	$(4.0 + 5.0 + 4.0)/3$	4.5
Options	Notes scolaires 5 ^{ème} et 6 ^{ème} sem.	$(6.0 + 5.0 + 5.5 + 5.0)/4$	5.5
Note semestrielle globale (NSG) = moyenne des notes de position du semestre		34.0/7	5

- > Pour chaque DCO, domaine à choix et option traité-e en cours, une note de bulletin semestriel, arrondie à une note entière ou à une demi-note, est attribuée, conformément à l'art. 19 OrFo. Il est recommandé d'effectuer, chaque semestre, au moins deux évaluations de compétences par DCO, domaine à choix et option traité-e en cours.
- > La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes de bulletin semestriel par DCO, domaine à choix et option donne la note semestrielle globale (NSG) pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale. Les NSG sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience de la Procédure de qualification.
- > Toutes les matières DCO traitées, le domaine à choix obligatoire et l'option sont pondérés de manière égale.

Formation en entreprise

En cas de problème en entreprise, vous pouvez vous adresser au Service de la formation professionnelle à Fribourg (tél. 026 305 25 00) ou auprès de la Commission d'apprentissage de votre formation : <https://www.fr.ch/deef/sfp/pendant-lapprentissage/commissions-dapprentissage>.

Evaluation par l'entreprise

Selon l'Art. 18 OrFo, les prestations en entreprise de la PEF dans les domaines des compétences professionnelles, compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont évaluées à la fin de chaque semestre. Le formateur documente les prestations de la PEF sous la forme de contrôles de compétence de l'entreprise. Ceux-ci sont sanctionnés par des notes qui sont prises en compte pour le calcul de la note d'expérience de la Procédure de qualification.

Cours interentreprises

Les associations professionnelles organisent les cours interentreprises qui comprennent entre 8 et 16 jours de cours, selon la branche, pour l'entier de la formation.

Aucun cours interentreprises ne doit avoir lieu durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale.

Evaluation par les cours interentreprises

Selon l'Art. 20 OrFo, les prestataires des cours interentreprises documentent les prestations fournies par la personne en formation durant les cours interentreprises sous la forme de deux contrôles de compétence. Les branches de formation et d'examen définissent dans les programmes des cours interentreprises à quel moment et pour quels cours les contrôles de compétence sont établis. Les contrôles de compétence sont notés et pris en compte pour le calcul de la note d'expérience de la Procédure de qualification.

Recommandation aux parties contractantes

Il n'y a plus de conditions de promotion semestrielle pour la formation d'employé-e de commerce CFC. L'école professionnelle et l'entreprise formatrice analysent régulièrement ensemble les prestations des PEF, et formulent des recommandations en cas de difficultés d'apprentissage. Un changement de voie vers la formation d'employé-e de commerce AFP peut être envisagé.

Mesures pédagogiques

En cas de difficultés scolaires, la PEF peut bénéficier d'un soutien pédagogique. Ce service consiste au développement de techniques d'apprentissage afin de gagner en efficacité et en autonomie. L'EPAC offre un soutien individuel ainsi qu'un cadre de travail calme plusieurs soirs par semaine, accès libre sans rendez-vous.

Procédure de qualification (PQ)

Représentation schématique de la systématique globale de la PQ

		1 ^{re} année d'apprentissage				2 ^e année d'apprentissage				3 ^e année d'apprentissage				Pondération dans le bulletin de notes*	
Examen final	Examen final dans l'entreprise									TP				Note éliminatoire	TP 30%
	Examen final à l'école professionnelle									CP / CG				Moyenne des 5 notes des points d'appréciation (Note éliminatoire, sans DC ni option)	CP / CG 30%
Notes d'expérience	Note d'expérience Entreprise	CCE 1	CCE 2	CCE 3	CCE 4	CCE 5	CCE 6	Moyenne des 6 CCE							
	DCO A	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4	NBS 5									
	DCO B	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4	NBS 5	NBS 6								
	DCO C	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4	NBS 5	NBS 6								
	DCO D	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4										
	DCO E	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4										
	DC	NBS 1	NBS 2	NBS 3	NBS 4										
	Option					NBS 1	NBS 2								
Note d'expérience CI		NSG 1	NSG 2	NSG 3	NSG 4	NSG 5	NSG 6								
2 CC-CI sur l'ensemble de la formation professionnelle initiale														Moyenne des 2 CC-CI	
Moyenne des 6 notes semestrielles globales (Note semestrielle globale = Moyenne des notes du bulletin semestriel)														Note d'expérience 40 % Entreprise 25 % École prof. 50 % CI 25 %	

* Pour l'arrondi des notes, cf. dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification – Employée/Employé de commerce CFC (p. 4 et 5).

CC-E = contrôle de compétences de l'entreprise ; DCO = domaine de compétences opérationnelles ; TP = travail pratique ; CP / CG = connaissances prof. / culture générale ; NBS = note du bulletin semestriel ; DC = domaine à choix ; NSG = note semestrielle globale

Représentation schématique du calcul de la note finale

Notes d'expérience					
Formation à la pratique professionnelle (Entreprise) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Cours interentreprises (CIE) DCO A - DCO E	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	Connaissances professionnelles et culture générale (école professionnelle) DCO A - DCO E domaine à choix (DC) et option	Note (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)
Contrôle de compétence de l'entreprise 1	5	Contrôle de compétence interentreprises 1	5	Note semestrielle 1 (DCO A - DCO E + DC)	4
Contrôle de compétence de l'entreprise 2	5.5	Contrôle de compétence interentreprises 2	5.5	Note semestrielle 2 (DCO A - DCO E + DC)	4.5
Contrôle de compétence de l'entreprise 3	4			Note semestrielle 3 (DCO A - DCO E + DC)	4
Contrôle de compétence de l'entreprise 4	4.5			Note semestrielle 4 (DCO A - DCO E + DC)	4.5
Contrôle de compétence de l'entreprise 5	4			Note semestrielle 5 (DCO A - DCO C + option)	5
Contrôle de compétence de l'entreprise 6	5			Note semestrielle 6 (DCO B + DCO C + option)	5
Moyenne des 6 compétences de l'entreprise (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	4.5	Moyenne des 2 compétences interentreprises (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	5.5	Moyenne des 6 notes semestrielles (arrondies aux notes entières ou aux demi-notes)	4.5
Pondération	25%	Pondération	25%	Pondération	50%
Note d'expérience globale (Pondération PQ 40%) (moyenne pondérée de la somme des trois domaines de qualification, arrondie à la première décimale)					4.8

Travail pratique (Pondération PQ 30% - note éliminatoire - note entière ou demi-note)	5
--	----------

Examens scolaires finaux sur les connaissances professionnelles et la culture générale				
Domaine de compétences opérationnelles	Nature de l'examen		Pondération	
DCO A	30 min oral	Présentation et utilisation active	20% note entière ou demi-note	5.5
DCO B	75 min écrit	Étude de cas avec tâches partielles	20% note entière ou demi-note	4.5
DCO C	75 min écrit	Simulations pratiques (+ une langue étrangère)	20% note entière ou demi-note	5
DCO D	30 min oral	Jeu de rôle et utilisation active (+ une langue étrangère)	20% note entière ou demi-note	4.5
DCO E	75 min écrit	Étude de cas avec tâches partielles	20% note entière ou demi-note	5
Connaissances professionnelles et culture générale - note globale (Pondération PQ 30% - note éliminatoire) (moyenne pondérée de la somme des cinq domaines de compétences évalués, arrondie à la première décimale)				4.9

Résultat global (Note éliminatoire - moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la note d'expérience globale (40%), du travail pratique (30%) et des Connaissances professionnelles et culture générale (30%))	4.9
---	------------

Calcul de notes

- > **La note d'expérience globale** (cf tableau p.11, partie grise) est la moyenne pondérée des notes d'expérience (entreprise, CIE, école) arrondie à la première décimale.
- > **La note du domaine de qualification « Travail pratique »** (cf tableau p.11, partie verte) est **éliminatoire** et calculée comme note entière ou demi-note.
- > **La note du domaine de qualification « Connaissances professionnelles et culture générale globale »** (cf tableau p.11, partie bleue) est **éliminatoire** et calculée avec la moyenne de la somme des cinq domaines de compétences opérationnelles évalués lors des examens finaux, arrondie à la première décimale.
- > **Le résultat global** (cf tableau p.11, partie orange) est **éliminatoire** et calculé avec la moyenne arrondie à la première décimale des notes pondérées de la Note d'expérience globale, du Travail pratique et des Connaissances professionnelles et culture générale.

La procédure de qualification avec examen final est réussie si les conditions suivantes sont réunies :

- > la note du travail pratique est supérieure ou égale à 4 ;
- > la note des connaissances professionnelles et culture générale globale est supérieure ou égale à 4 ;
- > la note globale est supérieure ou égale à 4.

La procédure de qualification peut être répétée **deux fois au maximum**. Les parties réussies ne doivent pas être répétées.

Il n'y a pas d'examen final pour le domaine à choix et l'option.

Domaine de qualification « Travail pratique »

Dans le cadre du domaine de qualification « travail pratique » en entreprise, les personnes en formation réalisent une étude de cas dirigée spécifique à la branche. Les personnes en formation doivent montrer qu'elles sont à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation. L'examen se déroule dans la langue nationale de la région et a lieu sur un site central choisi par la branche de formation et d'examens inscrite dans le contrat d'apprentissage. L'étude de cas dirigée est traitée à l'oral et peut inclure des tâches partielles écrites.

Un DCO ne peut pas être pondéré à plus de 50 %. La pondération des DCO dépend des spécificités de la branche et est déterminée de manière aussi équitable que possible par la branche de formation et d'examens.

Certificat

En cas de réussite (formation scolaire ET formation en entreprise), la PEF obtient le certificat fédéral de capacité (CFC) et est autorisée à porter le titre légalement protégé d'employé-e de commerce CFC.



Perfectionnement professionnel

Après l'apprentissage, La Société des employé-e-s de commerce (www.secfribourg.ch) offre de nombreuses possibilités de perfectionnement. De même, nous recommandons aux PEF motivées et engagées de suivre une maturité professionnelle à la suite de leur formation initiale.

Page 10 of 10

[illegible]

**Ecole professionnelle artisanale et commerciale EPAC
Gewerbliche und Kaufmännische Berufsschule GKB**

Rue de Dardens 80, 1630 Bulle

T +41 26 305 87 00, www.fr.ch/epac

Etat 12.06.2026

6-1-2 GUI_ Commerce CFC_FR_EPAC



Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**
Volkswirtschafts und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

